MOHAMMED EL BOUCHOUKI
Docteur en Droit Public

L'INDEPENDANCE DE LA COUR DES COMPTES ET LA CONSOLIDATION DE LA BONNE GOUVERNANCE AU MAROC

« L'indépendance n'est pas un avantage qui se rattache à la charge du juge, mais bien le garant des conditions institutionnelles de l'impartialité. »

1ère Edition

TABLE DE MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE..... 1

CHAPITRE I : CARACTERISTIQUE DE L'INDÉPENDANCE DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES AU MAROC..... 5

Section I : L'indépendance organisationnelle de la cour des comptes..... 7

Paragraphe 1 : Les garanties par la constitution et par la loi..... 7

Paragraphe 2 : L'indépendance organique..... 9

Section II : L'autonomie fonctionnelle..... 11

Paragraphe 1 : Les rapports de la cour des comptes..... 11

A- La possibilité de publier les rapports de contrôle :..... 13

B- Le libre accès à l'information :..... 14

C- L'existence de mécanismes de suivi des recommandations des ISC :..... 15

Paragraphe 2 : Le statut des magistrats..... 17

A- La jurisprudence du juge financier :..... 18

B- Les modes d'exercice du pouvoir normatif du juge financier :..... 19

1- Les injonctions d'office :..... 19

2- Les arrêts et jugements à caractère définitif :..... 20

3- Les avis de la formation en chambres réunies :..... 21

C- Les apports jurisprudentiels du juge financier :..... 22

1- Les jugements des comptes d'organismes publics :..... 22

2- Les jugements en matière de gestion de fait :..... 24

3- Les jugements en matière de discipline financière et budgétaire :..... 25

Section III : L'autonomie financière de la cour des comptes..... 27

Paragraphe 1 : Indépendance au niveau de la gestion interne..... 29

A- La disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières appropriées :. 31

Paragraphe 2 : L'indépendance des membres des ISC 32
A- Les mandats des fonctions des institutions supérieures de contrôle 34
CONCLUSION DU PREMIER CHAPITRE 37
CHAPITRE II : LA CONTRIBUTION DES ISC A LA BONNE GOUVERNANCE 41
Section I : Les mesures adoptées pour une bonne gouvernance 49
Paragraphe 1 : la réforme du système de contrôle de la dépense publique 49
A : Processus de contrôle de la dépense publique : 53
1 : la programmation de la dépense publique. 53
2 : les contrôles d'exécution : 53
3 : La vérification de la performance : 54
Paragraphe 2 : les chantiers de la réforme. 55
A : les quatre chantiers de la réforme. 55
1 : rapprochement du contrôle général de l'engagement des dépenses. 55
2 : augmentation de la capacité de gestion des services des ordonnateurs. 57
Paragraphe 3 : le pilotage et les conditions de réussite de la réforme 61
A : les actions de pilotage. 62
B : renforcement de système de pilotage 62
C : les conditions de réussite de la réforme 64
1 : Modernisation du secteur financier. 66
2 : appui aux secteurs sociaux. 68
3 : Appui à la réforme de l'administration. 68
Section II : Le contrôle local et la bonne gouvernance 70
Paragraphe 1 : Les cours régionales des comptes et la bonne gouvernance locale 71
A- L'indice du « nouveau concept de l'autorité » : 73

1- Le signe « L'économicité » : 76
2- La démocratie participative : 78
B- Les cours régionales des comptes et l'évaluation des politiques publiques locales : 80
1- La transparence financière et les cours régionales des comptes : 83
2- Stratégie de l'évaluation démocratique : 86
Paragraphe 2 : La gouvernance financière locale et le rôle du juge financier 88
A- La question de l'encadrement juridique de la décision financière locale et bonne gouvernance : 89
1- Problème concerné « la bonne gouvernance locale » : 89
a- La situation du problème : 89
b- La dimension du problème : 90
2- L'impact du respect du droit budgétaire local sur l'option de la bonne gouvernance : 91
B- La rationalisation de la prise de décision financière locale : 93
1- Le juge financier et la charte en matière de gestion de finances locales : 94
a- La survivance de la tutelle budgétaire : 95
b- Le rôle des cours régionales des comptes : 96
Section III : la bonne gestion, la gouvernance : les défis de la modernisation de la vie publique : 99
Paragraphe 1 : Stratégie : gouvernance et compétences 99
A- La réorganisation du secteur public demande sociale : 103
1- Le rôle de la société civile : 104
B- Expérience étrangère dans le renforcement du contrôle des finances publiques gage de bonne gouvernance : 107
1- Les raisons d'une telle décentralisation : 107
2- Les limites à la décentralisation du contrôle : 109

3- Les perspectives : 110
a- Le programme national de bonne gouvernance ; 110
b- La coopération bilatérale : 111
c- La formation : 112
Paragraphe 2 : gouvernance de la gestion publique : nécessité d'amélioration : 113
A : Adaptation des missions de l'administration à la nouvelle notion d'Etat : 115
1 : la flexibilité des procédures administratives : 116
2 : l'adoption d'une administration électronique efficace : 117
B : modernisation de la gestion des ressources humaines de l'administration : 118
1 : l'amélioration du système budgétaire : 119
2 : moralisation et transparence de la vie publique : 121
C : la lutte contre La corruption : 125
1 : L'instance Centrale de Prévention. De la Corruption : 130
2- La consolidation de l'Etat de droit : 132
a : conseil consultatif des droits de l'Homme. 133
b : Instance Equité et Réconciliation 134
C : libertés publiques 135
CONCLUSION 141
Bibliographie 143
Table de matières 149

MOHAMMED EL BOUCHOUKI
Docteur en Droit Public

La notion de bonne gouvernance avancée par les instances internationales comme référence pour une réforme de l'Etat est fortement inspirée de la théorie économique de la firme telle que développé par Williamson. Ce concept met l'accent sur la coopération comme facteur d'efficacité et d'économie de coût. Il déplace l'intérêt porté jusque là vers l'entité individuelle qui est l'organisation, vers le cadre institutionnel et de coopération dans lequel elle s'inscrit, la mise en oeuvre d'une telle approche dans le domaine politique est d'autant plus aisée que l'expérience dans la pratique de la démocratie par la société civile est avancée.
Dans les pays en développement où seuls les aspects formels de la démocratie sont plus ou moins respectés, les ramages du mode de gouvernement patrimonial rendent d'autant difficile le passage à un modèle de gouvernance ; l'impulsion externe des bailleurs de fonds ne suffit pas si, en parallèle, les institutions ne sont pas développées et si une éthique des affaires publiques n'est pas instaurée.
En effet, pour que les institutions soient respectées par tous, il est nécessaire qu'elles bénéficient de légitimité ; pour cela, il faudrait que les divers partenaires y compris l'Etat construisent ensemble un environnement institutionnel adapté à leurs intérêts communs par certains côtés et conflictuels par d'autres.
Une bonne gouvernance n'est réalisable que dans la mesure où existe une volonté politique inébranlable au sein de l'équipe dirigeante, accompagnée d'une éthique réelle dans la gestion des affaires du pays.
Le Maroc donc, avec tous les composants, la société civile marocaine, les organisations non gouvernementales, les membres du gouvernement, les élus, les universitaires, les entrepreneurs et les Marocains qui résident à l'étranger, ont un défi à relever d'ici 2015, quelle stratégie globale à adopter du Millénaire pour le développement et la bonne gouvernance au Maroc ?
Et pour cela, nous pouvons dire que la démocratie, la bonne gouvernance, la liberté... restent toujours stériles. S'il n'y a pas une volonté politique ambitieuse cruciale pour une vie publique souhaitée par tous. « Ce travail traite de l'évaluation du système de contrôle juridictionnel de finances publiques au Maroc, il inclut dans le champ de son évaluation le cadre juridique ainsi que la question de l'indépendance de l'organe qui représente le contrôle juridictionnel, celui de la cour des comptes.
Le travail atteste de modernisation et du renforcement de la cour des comptes ces dernières années, l'indépendance et les moyens de la cour se situent désormais en bonne place au regard de la norme INTOSAI. Il lui importe désormais d'enrichir son rapport annuel en relatant plus au fond, le contenue et les résultats de ses travaux.
Simultanément, le réseau des cours régionales des comptes, a connu un développement très important, son insertion dans le paysage administratif marocain, grâce a des premiers jugements et enquêtes pondérées, semble réussies.
L'étude de contrôle juridictionnel des finances publiques au Maroc et la consolidation de la bonne gouvernance d'une manière générale, essaie de mesurer, le degré d'autonomie réelle de la cour des comptes, à l'égard du pouvoir central, et les rapports de coordination entre l'aspect central et l'aspect local.
Elle tente aussi, en tant que organe supérieure de contrôle financier, de consolider la bonne gouvernance afin de restaurer l'Etat de droit, renforçant les piliers de cette notion à savoir : la démocratie participative, la lutte contre la corruption, la transparence et l'administration flexible. »

9 789920 240918

Prix : 90 DH

LIBRAIRIE DAR ASSALAM

TEL - FAX : 05 37 72 58 23
E-mail : contact@darassalam.ma
lib.darassalam@yahoo.fr